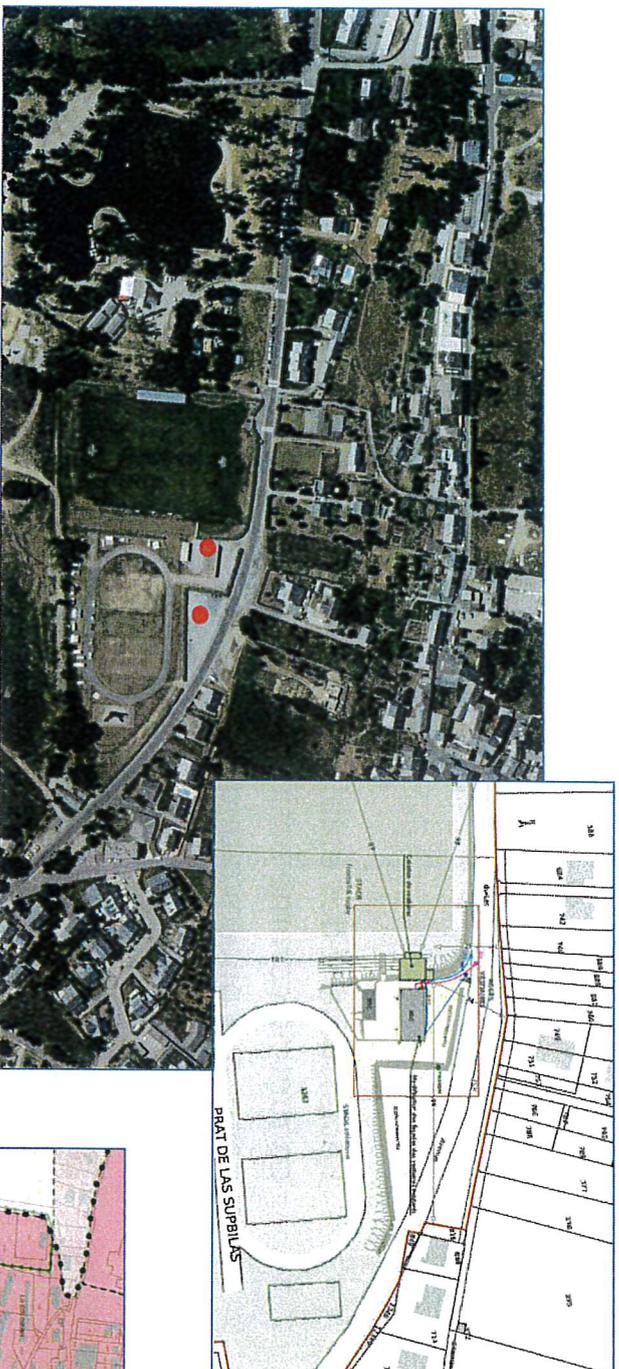


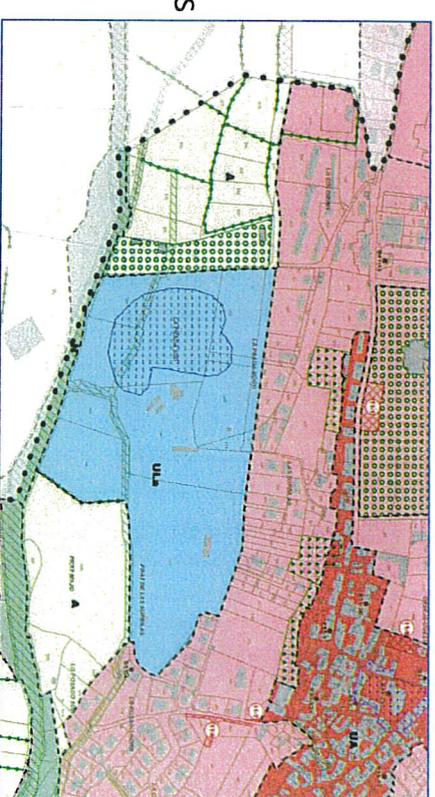
Osséja



Volonté d'équiper le toit du bâtiment des vestiaires du stade.

Également l'espace situé à l'entrée du stade pourrait recevoir des ombrières photovoltaïques - Parcelle A 1262, superficie de la zone concernée : 950m² environ.

Zone Ula du PLUI.



Pour le reste du territoire communal volonté de conserver les zones A et N sans création de zones d'accélération. Les zones existantes au sein du PLUI sont considérées comme suffisantes et les possibilités du règlement également pour le développement des ENR.



Site de l'ALEFPA – Vue aérienne

Recensement des établissements de santé situés sur la commune comme bâtiments potentiels pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques en toiture.



Site du groupe le Parc- Vue aérienne



Site de la Clinique du Souffle - Vue aérienne